



LA TAXE DE SÉJOUR

Communauté de Communes du Piémont Cévenol a mis en place la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1er janvier 2013.
 Cette taxe sert à améliorer la qualité de notre accueil.
 Elle est totalement affectée au développement touristique du territoire.
 Nous vous souhaitons un très agréable séjour !

❑ Fonctionnement

Cette taxe est prélevée par les logeurs, pour le compte de la C.C.P.C. auprès de tous les touristes passant une nuit au moins sur le territoire.

Au 1^{er} janvier 2015, le Conseil Départemental du Gard a instauré une taxe additionnelle de 10%.

❑ Exonérations en 2022

- tous les mineurs (- de 18 ans) sont désormais exonérés de taxe de séjour ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que la Communauté de Communes détermine (sont visées notamment les associations non marchandes qui proposent des hébergements à des prix modiques). Ce seuil d'application a été fixé à 4€/par nuit et par personne (délibération n°17, Conseil Communautaire du 20/07/2016)

Il n'existe plus d'exonérations facultatives

❑ Les tarifs par nuitée et par personne sont les suivants :

Une taxe additionnelle de 10% s'ajoute au tarif retenu

Catégorie d'hébergement	Fourchette légale	Tarifs votés par le Conseil Communautaire le 26/09/2018	Tarifs votés par le Conseil Communautaire le 30/06/2021
Palaces	entre 0,70 et 4,20 €	4€	2.30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0,70 et 3,00 €	3€	2.30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	entre 0,70 et 2,30€	1,00 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	entre 0,50 et 1,50€	0,80 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 étoiles ou 5 étoiles	entre 0,30 et 0,90€	0,60 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1 étoile ou 2 étoiles ou 3 étoiles, chambres d'hôtes	entre 0,20 et 0,80€	0,45 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles ou 4 étoiles ou 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	entre 0,20 et 0,60€	0,40 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 étoile ou 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Taux hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Entre 1 % et 5 %	3.5%	3.5%

Aigremont
 Bragassargues
 Brouzet les Quissac
 Canaules et
 Argentière
 Cardet
 Carnas
 Cassagnoles
 Colognac
 Conqueyrac
 Corconne
 Cros
 Durfort et
 St Martin de Sossenac
 Fressac
 Gailhan
 La Cadière et Cambo
 Lédignan
 Liouc
 Logrian Florian
 Maruéjols les Gardons
 Monoblet
 Orthoux Sérignac
 Quilhan
 Pompignan
 Puechredon
 Quissac
 Saint Bénézet
 Saint Félix de Pallières
 Saint Hippolyte du Fort
 Saint Jean de Crieulon
 Saint Nazaire des Gardies
 Saint Théodorit
 Sardan
 Sauve
 Savignargues
 Vic le Fesq

26, rue des Boisseliers
 30610 Sauve
 04 66 77 57 51
 tourisme@piemont-cevenol.fr
 www.piemont-cevenol-tourisme.com